

LYCEE HENRI BECQUEREL – 0772277G

Dossier de réinscription 2021-2022

PREMIERE

Générale

Technologique STMG

RETOUR DU DOSSIER : 1<sup>ère</sup> Générale - Jeudi 24 juin 2021 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30  
1<sup>ère</sup> Techno. - Vendredi 25 juin 2021 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ**

**IDENTITE DE L'ELEVE**

NOM ..... PRENOMS .....  
N°PORTABLE (élève) ..... Mail .....  
Sexe  Féminin Dépt. ou Pays de naissance.....  
 Masculin Lieu de naissance.....  
Date de naissance ..... Nationalité .....

Redoublement :  OUI  NON

Régime :  Demi-pensionnaire  Externe

Elève boursier :

Une demande de bourse lycéenne 2021-2022 a-t-elle été effectuée ?  OUI  NON  
(SI OUI : Joindre l'accusé de réception de dépôt du lycée)

Transport : N° de ligne... DARCHE-GROS  PROCARS  Imagin'R  PROCARS /Imagin'R

Etes-vous titulaire de l'ASSR 1 :  OUI  NON

de l'ASSR 2 :  OUI  NON

Année d'obtention : .....

Année d'obtention : .....

**ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES**

Langue vivante A	Langue vivante B	Enseignements de spécialité	
<input type="checkbox"/> Allemand (sauf STMG) <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Espagnol	<input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Espagnol	<b>Ne pas oublier de numéroter l'ordre des spécialités de 1 à 3</b>	
		<input type="checkbox"/> Hist-géo. Géopo & ScPo <input type="checkbox"/> Humanité, Litt & Cul Étr. <input type="checkbox"/> Langues, Litt & Cul Étr. AGL <input type="checkbox"/> Mathématiques	<input type="checkbox"/> Physique-Chimie <input type="checkbox"/> Sc. Éco & Sociale <input type="checkbox"/> Science vie & Terre

**ENSEIGNEMENT FACULTATIF en filière G<sup>1e</sup>**

ATTENTION : L'inscription à un enseignement facultatif est définitive. Tout abandon en cours d'année sera refusé.  Grec  Latin

**DERNIER ETABLISSEMENT FREQUENTE**

NOM .....  Public  Privé  
Ville ..... Département .....  
Formation suivie (ex : 2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup> ...)

**1 - Représentant légal préférentiel, paie les frais scolaires (père ou mère) \***

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

☎ dom. : \_\_\_\_\_ ☎ travail : \_\_\_\_\_ ☎ portable : \_\_\_\_\_

Situation emploi : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Situation familiale :  célibataire  marié(e)  veuf/ve  vie maritale  divorcé(e)

Autorisation de transmettre les coordonnées aux associations des parents d'élèves :  oui  non

**2 - Représentant légal (père ou mère) \***

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

☎ dom. : \_\_\_\_\_ ☎ travail : \_\_\_\_\_ ☎ portable : \_\_\_\_\_

Situation emploi : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Situation familiale :  célibataire  marié(e)  veuf/ve  vie maritale  divorcé(e)

Autorisation de transmettre les coordonnées aux associations des parents d'élèves :  oui  non

\* Personne à contacter en priorité :  représentant légal - 1  représentant légal - 2

**Autre personne à contacter**  beaux-parents  famille d'accueil  autres

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Lien avec l'élève : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

☎ dom. : \_\_\_\_\_ ☎ travail : \_\_\_\_\_ ☎ portable : \_\_\_\_\_

**2ème personne à contacter**  beaux-parents  autres

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Lien avec l'élève : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

☎ dom. : \_\_\_\_\_ ☎ travail : \_\_\_\_\_ ☎ portable : \_\_\_\_\_

## PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

Le jour de l'inscription, vous devez vous présenter au lycée muni(e) de ce dossier dans lequel seront renseignés tous les documents, listés ci-dessous.

- |  |                          | Réservé à<br>l'Adination |
|--|--------------------------|--------------------------|
| • 4 photographies d'identité<br><i>(récentes non scannées avec le nom et la classe au dos de <u>chaque photo</u>)</i>  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • la fiche infirmerie  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • la fiche Autorisation de sortie et du droit à l'image  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Accusé réception <i>(si demande Bourse Nationale effectuée pour l'année 2021-2022)</i>   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Copie recto/verso de la carte d'identité ou passeport (CNI valable 10 ans pour les mineurs)  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Copie <b><u>intégrale du livret de famille</u></b> uniquement <b><u>pour les nouveaux élèves</u></b>   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Copie recensement (obligatoire à 16 ans) <b>pour les personnes de nationalité française</b><br><b><u>ou</u></b> copie attestation de la JDC (Journée Défense et Citoyenneté) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Un chèque de 7 € (facultatif) à l'ordre " <b>La maison des lycéens du lycée Henri Becquerel</b> "(*)<br>et indiquer au dos du chèque le nom et prénom de l'élève             | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

### DOCUMENTS RESTAURATION SCOLAIRE

- |  |                          |                          |
|--|--------------------------|--------------------------|
| • <b>Attestation de restauration scolaire 2021/2022</b> (envoyée aux familles par la CAF)                              | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - ou attestation paiement CAF du mois précédent  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - ou si pas allocataire de la CAF attestation de restauration scolaire imprimée sur le site de la Région Ile de France | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • <b>Coupon d'autorisation</b> rempli et signé par les parents   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • <b>Avis d'imposition 2020</b> du foyer sur les revenus 2019 <u>complet</u>   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Copie <b>intégrale du livret de famille</b>  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Premier versement obligatoire de 20 € minimum <i>(à l'ordre de "Agent comptable du lycée H. Becquerel")</i>          | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

\* *L'adhésion à la MAISON des LYCEENS de l'établissement (association régie par la loi de 1901) est facultative mais vivement conseillée : la maison des lycéens favorise le développement des activités récréatives, éducatives, sociales et culturelles au sein du lycée.*

*Elle participe également au financement de l'Association Sportive et aux voyages scolaires.*

## ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR

Chaque année scolaire, le règlement intérieur (charte informatique, règlement demi-pension/restauration...) est adopté par le Conseil d'Administration du Lycée Henri BECQUEREL après avoir fait l'objet d'éventuelles modifications et d'une discussion avec l'ensemble des membres (vous devez conserver le règlement intérieur de juin 2020).

Le nouveau Règlement Intérieur sera voté en juin 2021. Il sera inséré dans le carnet de correspondance des élèves et à signer lors de rentrée.

### L'INSCRIPTION DANS L'ÉTABLISSEMENT VAUT ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR

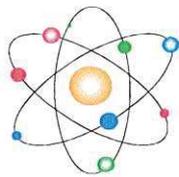
## SIGNATURE DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Date :

Signature du représentant légal :

Signature de l'élève :

Lycée Henri BECQUEREL



1, Boulevard Henri Rousselle

77370 NANGIS

☎ 01.64.08.73.83

☎ 01.64.60.91.75

✉ ce.0772277g@ac-creteil.fr

LA PROVISEURE

# INFOS PARENTS

*Inscription ou réinscription*

*Année Scolaire 2021 – 2022*

*(A lire attentivement)*

## 1 - L'INSCRIPTION :

Le dossier d'inscription avec l'ensemble des documents y compris le ou les chèques est à rendre complet aux dates indiquées. Veillez à ce que toutes les informations (n° téléphone, adresses, mail, etc. ...) soient correctes.

## 2 – L'ASSURANCE :

Les services de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale nous rappellent la réglementation en vigueur concernant les assurances (circulaire n° 2011-117 du 03/08/2011).

« Dans le cas d'une sortie scolaire obligatoire, l'assurance n'est pas exigée mais reste recommandée afin de protéger l'élève en cas de dommage ».

En revanche, dans le cas d'une sortie ou d'un voyage scolaire à caractère facultatif, l'assurance de l'élève est obligatoire. Elle doit garantir les dommages que celui-ci pourrait causer à des tiers (**garantie de responsabilité civile**) et ceux qu'il pourrait subir (**garantie individuelle accidents corporels**).

Le chef d'établissement souscrit un contrat collectif d'assurance de responsabilité civile pour les élèves participant à la sortie ou au voyage.

En cas de déplacement hors du territoire français, les parents doivent remplir un formulaire « **Autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné de l'autorité parentale** » - Cerfa n° 15646\*01 (décret n°2016-1483 du 2 novembre 2016 et arrêté du 13 décembre 2016) De plus, les responsables légaux ont tout intérêt à souscrire pour leur enfant une assurance individuelle accidents corporels valable à l'étranger. Il leur appartient de vérifier précisément les termes du contrat d'assurance qu'ils ont souscrit, afin de connaître les modalités de prise en charge de leur enfant (les conditions d'un rapatriement, par exemple).

Nous vous prions instamment de **demander, avant le mois de septembre 2021**, à votre compagnie d'assurance **un justificatif d'assurance** couvrant les activités périscolaires, qui sera à remettre **à la rentrée** au Professeur Principal de la classe.

## 3 - LE SERVICE DES CARS :

Le ramassage scolaire est assuré par DARCHE-GROS et PROCARS.

Pour toute nouvelle demande de :

- Carte Scol'R : s'inscrire en ligne sur <http://seine-et-marne.fr/> ou la télécharger
- Carte Imagin'R : pour une 1<sup>ère</sup> inscription s'adresser à la gare SNCF, sinon pour un renouvellement automatique inscription en ligne dans son espace personnel Imagin'R.

**LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE CARTE SCOL'R ET IMAGIN'R SERA TAMPONNÉ ET VALIDÉ LE JOUR DE L'INSCRIPTION, CARTE IMAGIN'R UNIQUEMENT POUR UNE PREMIÈRE DEMANDE.**

#### 4 - LES HORAIRES DU LYCÉE :

Pour des raisons de sécurité, le Lycée est ouvert et fermé selon un horaire diffusé dans le règlement intérieur.

**Le Lycée fonctionne du lundi au vendredi suivant l'horaire ci-dessous :**

- **L'entrée dans l'établissement se fera sur présentation du carnet de correspondance.** Tout élève en retard restera à l'extérieur de l'établissement jusqu'à l'heure suivante. Il devra justifier son absence dans le carnet dès le lendemain.
- Le matin, le Lycée ouvre ses portes à 8 h 00 et le soir, il ferme ses portes à 18 h.
- Aux autres heures, le portail est ouvert 5 minutes avant le début du cours et reste ouvert durant 10 minutes.

	MATIN			APRÈS-MIDI	
	DÉBUT	FIN		DÉBUT	FIN
M1	08h33	09h27	S1	12h36	13h31
M2	09h31	10h25	S2	13h35	14h30
Récréation	10h25	10h36	S3	14h34	15h29
M3	10h40	11h34	Récréation	15h29	15h44
M4	11h38	12h32	S4	15h48	16h43
			S5	16h47	17h42

**Chaque élève se doit de respecter cet horaire.**

#### 5 - L'ADRESSE DU LYCÉE :

Lycée Henri BECQUEREL

1 Boulevard du Docteur Henri Rousselle

77370 NANGIS

Tél. : 01.64.08.73.83

Fax. : 01.64.60.91.75

E-mail : [ce.0772277g@ac-creteil.fr](mailto:ce.0772277g@ac-creteil.fr)

Site internet : <http://henri.becquerel.free.fr>

#### 6 - LE JOUR DE LA RENTRÉE :

Les informations concernant la scolarité de votre ou vos enfant(s), (notes, absences, informations diverses) seront consultables sur le site [henri.becquerel.free.fr](http://henri.becquerel.free.fr) et/ou l'application **Pronote**. Il est de votre responsabilité de vous tenir au courant de la scolarité de votre enfant et de justifier les absences par courrier écrit, et non par SMS.

Vos identifiants vous seront communiqués lors de la réunion de rentrée par le professeur principal, **si vous n'avez pas pu les récupérer ce jour, il faudra prendre rendez-vous avec le professeur principal pour les obtenir.**

Toutes les informations sur la rentrée des élèves seront disponibles à partir du 14 juillet 2021 sur le site du lycée :

**[henri.becquerel.free.fr](http://henri.becquerel.free.fr)**

## **7 - LE SERVICE DE RESTAURATION, SON FONCTIONNEMENT :**

Le service de restauration est ouvert à tous les élèves **inscrits**.

L'accès s'effectue par le moyen d'une carte magnétique personnelle qui est remise à chaque élève. En cas de perte, de vol et/ou de détérioration, prévenez immédiatement le service d'intendance qui fera le nécessaire afin qu'elle ne puisse plus être utilisée.

La première carte est **gratuite**. *En cas de perte ou de casse elle vous sera facturée au prix de 3,50 €.*

La **réservation** du repas est **obligatoire**, la veille pour le lendemain ou le matin même jusqu'à 10h40 (*de préférence, avant 9h45 pour faciliter la préparation des repas*). **Tout repas réservé est facturé.**

L'accès à la demi-pension est possible **uniquement** aux élèves ayant de l'argent sur leur porte-monnaie électronique et après réservation du repas.

Le prix du repas facturé aux familles varie entre 1,54 € à 4,09 €. Il dépend de l'aide accordée aux familles par le Conseil Régional d'Ile de France. Pour bénéficier de cette aide, vous devez compléter le dossier "ÉquiTables" qui vous a été remis avec le dossier d'inscription, elle est calculée en fonction du montant du quotient familial.

Ce dossier doit **impérativement être rendu complet au service intendance du Lycée lors de l'inscription. Dans le cas contraire le tarif maximum de 4,09 € sera appliqué.**

Lors du dépôt du dossier d'inscription, **un chèque d'un montant de 20,00 € minimum vous sera demandé.**

Ce dernier sera établi à l'ordre de l'**Agent comptable du lycée Henri BECQUEREL**. Une boîte aux lettres est placée dans le hall d'accueil pour recueillir *exclusivement les chèques*.

Il est fortement conseillé de "**recrediter** la carte" au plus tard la veille du jour souhaité avant 16 heures, afin de s'assurer de pouvoir déjeuner le jour souhaité.

Les demandes de remboursement (départ en cours d'année, par exemple) sont faites par écrit et adressées au service Intendance. Le remboursement étant effectué par virement bancaire, le RIB doit donc être joint à cette demande.

## **8 - LES BOURSES NATIONALES, L'AIDE RÉGIONALE À LA DEMI-PENSION & AUTRES AIDES FINANCIÈRES :**

### **1) Les Bourses Nationales :**

Les bourses ne sont pas déduites du montant de la demi-pension mais versées intégralement aux familles. Ces bourses sont versées trimestriellement par virement bancaire (**fournir impérativement un RIB/RIP/RICE**).

La demande de bourse de lycée faite en amont au collège reste valable de la seconde à la terminale (renouvellement automatique sauf en cas de doublement en terminale). **Si la demande n'a pas été faite au collège, il faudra la faire à la rentrée du mois de septembre de l'année suivante.**

Dans le cas d'un changement de situation à n'importe quel moment de l'année (séparation, chômage, décès...) une demande peut-être faite auprès du secrétariat élèves.

### **2) Autres aides financières :**

Si vous faites face à des difficultés financières, notamment au moment de la rentrée ou en cours d'année scolaire, n'hésitez pas à rencontrer un membre de l'équipe de direction afin qu'une aide puisse, éventuellement, vous être accordée.

## 9 - LA VIE ASSOCIATIVE :

Il existe au sein du Lycée deux associations :

### 1) L'Association Sportive (AS) :

Pour la rentrée 2021/2022 l'association sportive du lycée propose des activités que les élèves pourront pratiquer en loisir et/ou en compétition.

Le choix des activités se fera en concertation avec les élèves en début d'année.

- |               |                             |                           |
|---------------|-----------------------------|---------------------------|
| - Basket-ball | - Raid multi-activités      | - Sport, santé, bien-être |
| - Handball    | - Athlétisme, Cross country | - Volley-ball             |

Le prix de la cotisation s'élève à 20 euros pour l'année scolaire, que ce soit pour la pratique d'une ou de plusieurs activités.

### 2) L'association des élèves « la maison des lycéens » (MDL) :

- La Maison des Lycéens a pour but :

- ✓ de **développer la vie collective**, communautaire et coopérative de l'Établissement tout en favorisant l'épanouissement de la personnalité de chacun ;
- ✓ de **promouvoir le sens des responsabilités** et **l'apprentissage de la vie civique et démocratique** ;
- ✓ d'**améliorer les conditions de vie** dans l'Établissement et de participer aux œuvres d'**entraide** et de solidarité par l'utilisation des ressources créées par le travail en commun ;
- ✓ de **développer la vie socio-éducative** de l'Établissement par l'organisation de manifestations culturelles, par l'établissement de liens avec les Associations culturelles de la cité et par la participation aux œuvres de loisirs et de vacances ;
- ✓ d'entretenir un **climat de compréhension** et un **esprit de dialogue** entre les jeunes et les adultes ;
- ✓ de favoriser une **renovation pédagogique** fondée sur l'utilisation des méthodes actives, du travail en équipe et du travail en groupe.

Cette Association administrée par un Conseil d'Administration entièrement constitué par des élèves du Lycée est régie par la loi du 1er juillet 1901.

**Une telle Association ne peut vivre que grâce à vos cotisations, elles permettront de créer des CLUBS et d'aider les élèves en difficultés.**

Pour l'année scolaire 2021-2022 la **cotisation** par élève est fixée à **7 €**.

Merci à tous de votre aide.

**Le Lycée est une nouvelle étape pour votre enfant et nous pouvons vous assurer que tout sera fait pour que cela se passe au mieux.**

**N'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat des élèves du Lycée pour des renseignements complémentaires.**

**Dans l'attente de nous rencontrer, nous vous souhaitons à vous et à vos proches de bonnes vacances et pour plus tard une bonne rentrée pour votre enfant au sein du Lycée Henri BECQUEREL de NANGIS.**

**L'ÉQUIPE DE DIRECTION**



## Autres renseignements

N° et adresse de l'assurance scolaire : .....

N° et adresse du centre de sécurité sociale : .....

NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant : .....

Date du dernier rappel antitétanique : .....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

**Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille**

### AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE

Nous soussignés, Monsieur et/ou Madame .....  
autorisons l'anesthésie de notre fils/fille .....  
au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, il/elle aurait à subir  
une intervention chirurgicale.

A .....

le .....

Signature des parents

Votre enfant a-t-il bénéficié d'un aménagement scolaire particulier l'année dernière ?  Oui  Non

Si Oui, lequel ?       PAI       PPS       PAP       aménagement d'examen

Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement  
(allergies, traitements récurrents, précautions particulières à prendre...) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**\* DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.**

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention de l'infirmière de l'établissement.

**ASSOCIATION « LA MAISON DES LYCEENS »**  
**Du Lycée Henri BECQUEREL**  
**Année Scolaire 2021 - 2022**  
**Cotisation 7 €**

Je soussigné(e) : .....représentant légal de l'élève

NOM : ..... Prénom : ..... en Classe de : .....

Adhère

à l'Association « la Maison des Lycéens » pour l'année scolaire 2021-2022

N'adhère pas

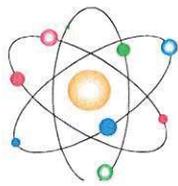
Chèque a l'ordre de « la Maison des Lycéens du Lycée Henri BECQUEREL »  
et indiquer au dos du chèque le nom et prénom de l'élève

Espèces

**Date :**

**Signature du représentant légal :**

—



## FONCTIONNEMENT DE LA VIE SCOLAIRE

Lycée Henri BECQUEREL  
1 Boulevard Henri Rousselle  
77370 NANGIS  
☎ 01.64.08.73.83  
☎ 01.64.60.91.75  
✉ ce.0772277g@ac-creteil.fr

Les CPE  
Conseillers Principaux d'Éducation

Les objectifs de la Vie Scolaire et des équipes pédagogiques: Le bien être et la réussite des élèves, l'apprentissage du vivre ensemble et la prise de bonnes habitudes pour la vie post-bac et professionnelle.

Les personnes ressources : Les CPE et leur équipe d'assistants d'éducation ainsi que l'infirmière.

Nous sommes à votre écoute et à celle des élèves, nous assurons la communication, la sécurité, l'animation éducative et l'aide au travail, sous la responsabilité du chef d'établissement.

### LA VIE SCOLAIRE ET LES FAMILLES : UN PARTENARIAT EDUCATIF



Les élèves doivent se mettre dans les conditions optimales de travail pour réussir, selon les impératifs suivants :

☀ **Assiduité** : merci de prévenir le lycée (01.64.08.73.83) lorsque l'élève est absent et de faire un mot d'excuse à son retour par le biais du carnet de correspondance. Toute demande de rendez-vous avec un professeur doit être faite par écrit dans ce carnet. Les CPE et la vie scolaire sont à votre service, par téléphone ou sur place, durant les heures d'ouvertures de la vie scolaire (8h à 18h).

Toute absence sera signalée au premier responsable légal par un SMS (*réponse impossible, justification par courrier ou sur le carnet*). Les courriers ne sont envoyés que lorsqu'il y a beaucoup d'absences non justifiées et avec chaque bulletin trimestriel. Merci de nous faire parvenir ces courriers une fois renseignés. Il y a des SMS également pour les exclusions de cours.

Il appartient aux parents de se tenir à jour, grâce au site du lycée avec l'onglet PRONOTE Parents, l'identifiant et le mot de passe seront remis en début d'année et valable pour toute la scolarité au lycée. Vous avez accès aux absences/retards, emploi du temps, punitions, devoirs et résultats de votre enfant. Tout abus d'absence « non légitime » entrainera des courriers d'avertissement et des sanctions pour les élèves faisant l'école buissonnière et/ou sera transmis à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de MELUN à partir de 4 demi-journées d'absences. Tout parent qui ne remplit pas ses obligations légales ne pourra reprocher au lycée de faire les démarches nécessaires dans l'intérêt de leur enfant.

► **Nous souhaitons collaborer avec vous, pour lutter contre l'absentéisme qui est un frein à la réussite scolaire.**

Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : Maladie de l'enfant / Maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille / Réunion solennelle de famille / Empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications/ Absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent. Tout autre motif est laissé à l'appréciation des CPE.

Tout élève malade peut se rendre à l'infirmierie ou à la vie scolaire. Les élèves ne peuvent pas rentrer seuls chez eux. Ce sont les CPE et l'infirmière qui prennent contact avec la famille, qui viendra chercher son enfant et signera une décharge à la vie scolaire. Seule l'infirmière est habilitée à donner des médicaments ; pour les cas graves le lycée contacte le SAMU. Tout élève dispensé de sport doit présenter le document du médecin aux CPE, qui informera le professeur. Tout refus de pratique sportive est interdit. Toute dispense sportive de moins de 3 mois, implique que l'élève accompagne sa classe en cours ou reste à la vie scolaire (sur décision de l'enseignant). Tout problème de santé doit être signalé à l'infirmière, notamment celui qui implique la mise en œuvre de PAI et PAP.

☀ **Ponctualité** : Obligatoire. Le cumul de trois retards dans la semaine ou le mois entraine une punition donnée par la vie scolaire. Tout élève qui abuse des retards, notamment durant la journée, sera sanctionné. Tout retard important entrainera une éviction de classe, l'élève restera à la vie scolaire.

☀ **Travail** : Toute tâche scolaire : exercices, leçons, évaluations, sorties..., est obligatoire. L'élève doit apporter ses affaires en fonction de son emploi du temps, nul oubli ne sera toléré (manuel, blouse, calculatrice, cahiers...). Les devoirs doivent être faits et les leçons apprises suite à chaque cours. En cas de non respect de ces impératifs, l'élève sera sanctionné.

La Vie Scolaire est à votre écoute pour toute question relative à votre enfant.

→ **Toute inscription au lycée vaut pour acceptation des règles de vie votées par le Conseil d'administration, selon les directives du Ministère. Merci de lire le règlement intérieur.**

### AUTORISATION DE SORTIES

**Rappel : Le trajet aller/retour des installations sportives du Lycée, comme le prévoit le Règlement Intérieur, se réalise sous la responsabilité des représentants légaux tout au long de la journée**

Je soussigné(e) : ..... responsable de l'élève

Nom : ..... Prénom : ..... en Classe de .....

l'autorise  ne l'autorise pas

à sortir librement de l'établissement entre les cours comme le prévoit le Règlement Intérieur

Date :

Signature du représentant légal :

### AUTORISATION DU DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) : ..... responsable de l'élève

Nom : ..... Prénom : ..... en Classe de .....

l'autorise  ne l'autorise pas

à être photographié(e) et (ou) filmé(e) dans le cadre de ses activités scolaires et périscolaires.

l'autorise  n'autorise pas

le lycée Henri Becquerel à utiliser les photos ou films où figure notre enfant pour des actions pédagogiques interne à la vie de l'établissement.

Date :

Signature du représentant légal :

### PERSONNE A CONTACTER

Merci de renseigner vos coordonnées afin de recevoir les SMS transmis pour les absences, les exclusions de cours et autres informations concernant votre enfant (Attention: il est techniquement impossible de répondre aux SMS envoyés via Pronote).

N° portable : \_\_\_\_\_



# RESTAURATION SCOLAIRE

## DOSSIER D'INSCRIPTION

### Année 2021 – 2022

A remettre complet accompagné des pièces jointes demandées

Je soussigné(e) : .....

Responsable de l'élève : **Nom** : ..... **Prénom** : .....

**Niveau**: .....

reconnais être informé(e) du fonctionnement du restaurant scolaire du Lycée Henri BECQUEREL.

Je l'**autorise** à prendre ses repas au restaurant scolaire :  Oui  Non

Le.....

Signature

### Pièces à fournir selon votre situation :



#### Vous êtes allocataire de la CAF

**Attestation de restauration scolaire Région/CAF**, (que vous avez dû recevoir par courrier).

Ou

**Attestation de paiement de la CAF**, mentionnant votre quotient familial, imprimable via la rubrique « Mon compte » sur le site [www.caf.fr](http://www.caf.fr) (cf annexe 1).



#### Vous n'êtes pas allocataire de la CAF

**Attestation de restauration scolaire** éditée via la rubrique «**calculette**» sur le site [www.iledefrance.fr/equitables](http://www.iledefrance.fr/equitables) (cf annexe 2).

Copie intégrale de l'**avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019**, de l'ensemble du foyer.

Copie intégrale du livret de famille.

Copie des prestations familiales du dernier mois

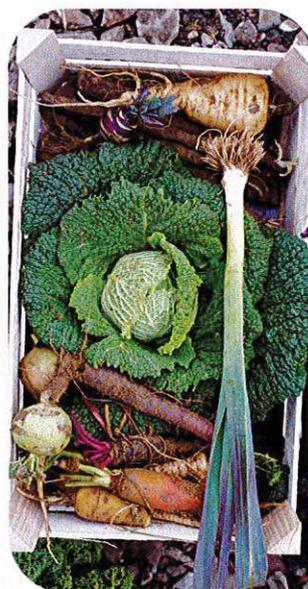
**Versement obligatoire de 20 euros minimum par chèque** à l'ordre de « l'Agent comptable du lycée Henri Becquerel".

# LA RESTAURATION SCOLAIRE AU LYCÉE

## MODE D'EMPLOI



Un repas complet et équilibré accessible à tous les élèves...



...à un tarif juste adapté à vos ressources



### QUI EST CONCERNÉ ?

- Tous les élèves et apprentis scolarisés dans un lycée public.

### COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE ?



Vous transmettez au lycée **l'attestation de restauration scolaire** (voir la démarche dans la rubrique « Comment se procurer l'attestation de restauration scolaire à remettre au lycée ? »). L'attestation est **valable pour l'année scolaire**.

**En cas de difficultés liées à votre situation professionnelle, familiale ou administrative, vous pouvez prendre contact avec le personnel de l'intendance et l'assistante sociale de votre lycée.**

## COMMENT CONNAÎTRE LE MONTANT DU TARIF QUI VOUS SERA APPLIQUÉ ?

- Le repas facturé varie entre **1,54 € et 4,09 €** au ticket et entre **1,24 € et 3,79 €** pour un forfait annuel.
- La **Région Île-de-France finance** la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille (de 55 à 86 %).
- Ci-dessous le **prix du repas** que vous aurez à payer au ticket ou au forfait :

Exemples de ressources mensuelles du foyer**			Tarif par repas		Coût de revient moyen d'un repas	Part de la prise en charge par la Région
Couple ou parent isolé + 1 enfant (2,5 parts)	Couple +2 enfants (3 parts)	Couple + 3 enfants (4 parts)	Votre quotient familial mensuel Caf	Tarif par ticket		
≤ 457.50 €	≤ 549.00 €	≤ 732.00 €	A ≤ 183 €	1.54 €	1.24 €	de 83 % à 86 %
≤ 882.50 €	≤ 1 059.00 €	≤ 1 412.00 €	B ≤ 353 €	1.74 €	1.44 €	de 81 % à 84 %
≤ 1 295.00 €	≤ 1 554.00 €	≤ 2 072.00 €	C ≤ 518 €	1.94 €	1.64 €	de 78 % à 82 %
≤ 1 722.50 €	≤ 2 067.00 €	≤ 2 756.00 €	D ≤ 689 €	2.15 €	1.85 €	de 76 % à 79 %
≤ 2 185.00 €	≤ 2 622.00 €	≤ 3 496.00 €	E ≤ 874 €	2.35 €	2.05 €	de 74 % à 77 %
≤ 2 695.00 €	≤ 3 234.00 €	≤ 4 312.00 €	F ≤ 1 078 €	2.56 €	2.26 €	de 72 % à 75 %
≤ 3 332.50 €	≤ 3 999.00 €	≤ 5 332.00 €	G ≤ 1 333 €	2.76 €	2.46 €	de 69 % à 73 %
≤ 4 222.50 €	≤ 5 067.00 €	≤ 6 756.00 €	H ≤ 1 689 €	3.07 €	2.77 €	de 66 % à 69 %
≤ 5 970.00 €	≤ 7 164.00 €	≤ 9 552.00 €	I ≤ 2 388 €	3.58 €	3.28 €	de 60 % à 64 %
> 5 970.00 €	> 7 164.00 €	> 9 552.00 €	J > 2 388 €	4.09 €	3.79 €	de 55 % à 58 %

\* Lorsque le régime d'inscription déterminé par le conseil d'administration du lycée est au forfait, les familles bénéficient d'un abattement de 0,30 € par repas.

\*\* Revenus annuels nets perçus par le foyer/12 + prestations à caractère mensuel type allocations familiales.

## COMMENT SE PROCURER L'ATTESTATION DE RESTAURATION SCOLAIRE À REMETTRE AU LYCÉE ?

### Vous êtes allocataire Caf :

Vous avez reçu un courrier Région/Caf accompagné de l'attestation de restauration scolaire à remettre à l'établissement.

Si vous n'avez pas reçu ce courrier, vous pouvez vous procurer l'attestation de paiement de la Caf mentionnant votre quotient familial soit :

- sur les bornes disponibles dans les Caf (liste des bornes sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)) 
- sur le site de la Caf [www.caf.fr](http://www.caf.fr) > rubrique Mon compte 
- via l'application smartphone Caf. 

### Vous n'êtes pas allocataire Caf :



Une **calculatrice** accessible sur le site de la Région Île-de-France vous permet de calculer votre quotient familial et d'éditer l'attestation de restauration scolaire : [www.iledefrance.fr/equitables](http://www.iledefrance.fr/equitables)

Cette attestation doit être remise au lycée avec les pièces justificatives **obligatoires** suivantes :

- photocopies de l'intégralité du dernier avis d'imposition de l'ensemble du foyer,
- photocopies de l'intégralité du livret de famille,
- et photocopies des prestations familiales du dernier mois.

Attention : à défaut de transmission du justificatif de votre quotient familial tel que mentionné ci-dessus, le tarif maximal vous sera appliqué soit 4,09 € pour le ticket ou 3,79 € pour le forfait.

#### Besoin d'aide ?

Contactez la plateforme téléphonique ÉquiTables  
0 800 075 065 

Disponible du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h00  
Ides mi-mai à début juillet et de fin août à fin septembre!  
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

#### Plus d'informations ?



[www.iledefrance.fr/equitables](http://www.iledefrance.fr/equitables)

# Vous êtes allocataire de la CAF et vous n'avez pas reçu le courrier avec l'attestation de restauration scolaire ?

Vous pouvez transmettre une attestation de Quotient Familial CAF pour vous inscrire à la restauration scolaire de votre établissement.

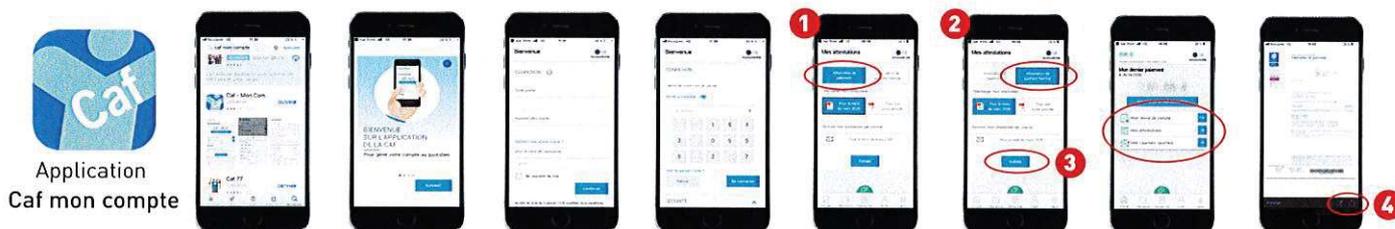
**En 3 clics sur votre téléphone ou sur l'ordinateur !**



Pour toute question, appelez le **0800 075 065** - appel gratuit depuis un poste fixe du lundi 17 mai au 9 juillet et du 26 août au 30 septembre 2021 de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi.

## Sur l'application « CAF mon compte »

Après avoir téléchargé l'application sur votre téléphone et entré vos codes d'identification, vous arrivez sur la page d'accueil. Cliquez sur « mes attestations », puis cliquez, soit sur « attestation de paiement 1 », soit sur « attestation de quotient familial 2 », toutes les deux contiennent votre quotient familial. Surtout pensez à appuyer sur « valider 3 » pour télécharger et visualiser l'attestation. Quand elle s'affiche sur votre écran de téléphone, les icônes en bas à droite vous permettent de l'envoyer par mail 4. Pour savoir comment télécharger l'application et utiliser les fonctionnalités, visionnez les vidéos sur : <http://www.caf.fr/allocataires/aide/videos-d-aide>.



## Sur www.caf.fr

1. Cliquer sur « mon compte », entrer son n° allocataire et son mot de passe



2. Dans « mon compte », il y a 2 façons d'obtenir son attestation de Quotient Familial :

méthode 1 : cliquer sur « Mes attestations »



Ou méthode 2 sur « télécharger ma dernière attestation »



3. Sélectionner « Attestation de quotient familial » du dernier mois affiché, et « valider » :

